

Règles du confinement en Bade-Wurtemberg à compter du 14 février 2021



Limitation des contacts

Réunions privées dans l'espace public ou privé uniquement dans le cercle de chaque foyer plus au maximum une autre personne qui n'appartient pas au foyer. Les enfants des deux foyers jusqu'à 14 ans inclus ne sont pas comptés. Cette règle est destinée à tempérer les cas de difficulté spécifiques.



Règles pour la garde des enfants:

Des enfants issus d'un maximum de deux foyers peuvent être gardés ensemble dans des associations de garde permanentes, familiales ou de voisinage

NOUVEAU



Restrictions concernant les sorties

Les restrictions de sortie dans le Land sont levées. Les municipalités et arrondissements de celui-ci sont cependant tenus d'appliquer un couvre-feu nocturne – de 21h00 du soir à 05h00 du matin – si l'incidence de 50 nouveaux cas d'infection (coronavirus) en 7 jours pour 100 000 habitants est dépassé suite à un phénomène infectieux diffus.



Masque obligatoire

Un masque chirurgical doit être porté dans les zones suivantes:

- dans les transports publics
- dans les magasins
- sur le lieu de travail/à l'entreprise, ainsi que sur tout site d'intervention
- pendant l'accomplissement des prestations autorisées qui s'effectuent à proximité immédiate des personnes auxquelles elles s'adressent.
- dans les cabinets médicaux, les hôpitaux et autres établissements de prise en charge de personnes – avec toutefois cette exception: le personnel qui n'est pas directement en contact avec les patient(e)s/occupant(e)s est exempté de l'obligation « FFP2/KN95/N95 »
- pendant les rituels religieux



NOUVEAU

Masque chirurgical

- Réduit les gouttelettes et les projections lorsqu'une personne parle, tousse ou éternue
- Protection des autres, pas de protection fiable du porteur
- Produit à utilisation unique (élimination avec les déchets courants)
- Désignation: DIN EN 14683:2019-10

Masque respiratoire (FFP2 ou KN95/N95)

- Protection contre l'inhalation des particules et gouttes très fines
- Protection des autres et du porteur
- Produit à utilisation unique (élimination avec les déchets courants) Peut être utilisé plusieurs fois dans certaines conditions.
- Désignation: DIN EN 149:2001, KN95/N95



Formation & prises en charge

NOUVEAU

- Les garderies devront, à compter du 22 février, rouvrir et fonctionner de manière appropriée, en tenant compte de la pandémie.
- Concernant l'enseignement présentiel (mode alterné) dans les écoles élémentaires: l'obligation de présence reste suspendue à compter du 22 février.
- L'enseignement à distance est maintenu pour l'ensemble des écoles d'enseignement supérieur.
- Des règles spéciales peuvent être définies, au cas par cas, pour les classes préparant à des diplômes.

- Les prises en charge jusqu'à la classe de 7ème, de même que celles concernant toutes les classes des centres de formation et de conseil pédagogiques spécialisés, restent possibles. Les interlocuteurs correspondants sont les écoles et garderies locales.
- Les écoles de musique et des beaux-arts, dont celles destinées aux jeunes, sont fermées au public mais des cours en ligne peuvent être donnés.
- Les Volkshochschule et établissements similaires sont fermés.
- Les écoles de conduite sont fermées mais des cours en ligne peuvent être donnés.



Règles du confinement en Bade-Wurtemberg à compter du 14 février 2021



Travail

- Les employeurs(euses) ont une obligation légale d'assistance sanitaire vis-à-vis de leurs employé(e)s.
- Télétravail dans la mesure du possible.
- Réunions dans le cadre des opérations de travail et de service et des activités de l'entreprise.
- Formations continues prescrites par la loi, exécutables en présentiel si impossibles en ligne.
- Port du masque obligatoire sur le lieu de travail s'il est impossible de respecter une distance minimale d'1,5 mètre avec les collègues (même à l'air libre).
- Conditions d'hygiène adaptées à l'entreprise.



Health and social

- Mesures de protection dans les hôpitaux, établissements médicalisés, centres pour personnes âgées et personnes handicapées.
- Pas d'isolation des personnes concernées.
- Prise en charge des coûts de tests rapides réguliers du SARS-CoV2 pour les patient(e)s et les visiteurs(euses).
- Tests réguliers obligatoires du personnel soignant des maisons de retraite et établissements médicalisés



Commerces de détail

Les magasins de détail restent fermés.

Seuls les magasins vendant des produits essentiels au quotidien restent ouverts:

- ✓ Boutiques de puériculture
- ✓ Boulangeries et pâtisseries
- ✓ Banques
- ✓ Drogueries
- ✓ Magasins de boissons
- ✓ Commerce de gros
- ✓ Audioprothésistes
- ✓ Ateliers auto et vélo et ventes de pièces détachées
- ✓ Magasins d'alimentation
- ✓ Boucheries
- ✓ Opticiens
- ✓ Techniciens orthopédistes
- ✓ Bureaux de poste et points de dépôt de colis, mais sans vente d'autres produits
- ✓ Magasins de diététique
- ✓ Blanchisseries et laveries
- ✓ Guichets de vente et boutiques clients des transports publics
- ✓ Centres de matériel médical
- ✓ banques alimentaires
- ✓ Stations-services
- ✓ Boutiques de téléphonie pour les réparations, les échanges et le dépannage.
- ✓ Magasins de produits et aliments pour animaux
- ✓ Marchés hebdomadaires
- ✓ Kiosques à journaux

Remarques:

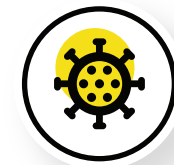
- Les magasins de détail fermés peuvent proposer des services de livraison.
- Les magasins de détail fermés peuvent proposer des offres d'enlèvement (Click & Collect). Dans ce cas, des plages horaires doivent être définies pour l'enlèvement. Les stratégies d'hygiène de chaque site doivent être respectées et les files d'attente doivent être évitées.
- Les entreprises d'artisanat qui ne proposent pas de services corporels rapprochés peuvent continuer à travailler.
- Les magasins proposant des marchandises variées peuvent vendre tous leurs produits si les articles pour les besoins quotidiens représentent plus de 60 %. Si la palette d'articles interdits est prépondérante, le magasin peut mettre en place une séparation spatiale pour vendre uniquement les produits d'usage quotidien.

Réglementation pour les magasins ouverts :

- Magasins avec une surface de vente de moins de 10 m² : maximum un(e) client(e).
- Magasins avec une surface de vente jusqu'à 800 m² : un(e) client(e) par 10 m² de surface de vente.
- Pour toute surface supplémentaire : un client par 20 m² (ne s'applique pas aux magasins alimentaires de détail).
- Port du masque obligatoire devant les magasins et sur les parkings.
- Accès contrôlé.
- Éviter les files d'attente.



Règles du confinement en Bade-Wurtemberg à compter du 14 février 2021



Services

Fermés :

- ✗ Instituts de beauté
- ✗ Cabinets de pédicure cosmétique
- ✗ Instituts de massage et de bien-être
- ✗ Salons de manucure
- ✗ Salons de piercing
- ✗ Établissements de prostitution
- ✗ Instituts de bronzage
- ✗ Salons de tatouage

Les services médicaux nécessaires sont ouverts (même sans ordonnance) dans les secteurs suivants :

- ✓ Ergothérapie
- ✓ Pédicure/Podologie
- ✓ Orthophonie
- ✓ Soins des ongles
- ✓ Physiothérapie
- ✓ Sport de réhabilitation

Sont également rouverts :

- ✓ Salons pour chiens et installations similaires de toilettage d'animaux. L'animal doit être remis avec peu de contact et dans un laps de temps défini.

A compter du 1er mars:

les salons de coiffure devront pouvoir rouvrir à compter du 1er mars si la situation infectieuse le permet, mais uniquement à condition que les client(e)s de ces salons prennent rendez-vous à l'avance, pour une plage horaire précise.

NOUVEAU



Restauration

Les restaurants, bars, clubs et cafés de tous types restent fermés.

- Exception pour les plats à emporter ou les livraisons.
- Pas de buvette ni de consommation d'alcool dans l'espace public.
- La vente de boissons alcoolisées dans des récipients fermés est autorisée.

Les cantines ferment partout où les processus de travail le permettent. Les offres de produits à emporter sont autorisées.



Events

Pas de rassemblements ni d'événements dans l'espace public.

Exceptions :

- Audiences judiciaires.
- Réunions visant à assurer la sécurité et l'ordre public.
- Assemblées générales.
- Examens et leur préparation.
- Mariages.
- Événements destinés à l'assistance sociale (par exemple aide à l'enfance et à la jeunesse).
- Événements liés à des nominations ou élections et collectes de signature dans ce cadre.



Pratiques religieuses

Services religieux et enterrements dans le respect des conditions d'hygiène.

- Respects des règles de distanciation, d'hygiène et de port du masque pendant toute la durée.
- Port de masques chirurgicaux.
- Déclaration des événements regroupant plus de 10 personnes auprès des autorités locales compétentes au moins deux jours ouvrables à l'avance.
- Pas de chant choral.



Respecter la règle de distanciation



Appliquer les consignes d'hygiène



Porter un masque de protection



Utiliser l'appli Corona



Aérer régulièrement



Règles du confinement en Bade-Wurtemberg à compter du 14 février 2021



Culture et loisirs

Les établissements culturels et de loisirs restent fermés.

Fermés :

- ✗ Ateliers (accès au public)
- ✗ Bateaux de croisière
- ✗ Bibliothèques et archives (services d'enlèvement possibles)
- ✗ Emplacements de camping et camping-cars
- ✗ Discothèques et night-clubs
- ✗ Parcs d'attraction et aires de jeux en intérieur
- ✗ Cinémas et cinémas drive-in
- ✗ Parcours d'escalade (intérieurs et extérieurs)
- ✗ Concerts et centres culturels
- ✗ Centres de jeux pour parents et petits enfants
- ✗ Foires
- ✗ Musées et expositions
- ✗ Opéras
- ✗ Casinos et salles de jeux
- ✗ Théâtres
- ✗ Parcs animaliers
- ✗ Bals populaires ou similaires
- ✗ Centres de parcs
- ✗ Cirques
- ✗ Jardins zoologiques et botaniques

Ouverts :

- ✓ Aires de jeu en extérieur
- ✓ Randonnée et promenade



Sport

La règle à suivre pour les activités physiques/sportives dans l'espace public est la suivante: un foyer plus une autre personne ne faisant pas partie de celui-ci ; les enfants âgés de moins de 14 ans révolus ne comptent pas. La pratique sportive sur les terrains de sport – publics ou privés – n'est en revanche autorisée que si l'on est seul, deux, ou avec des membres de son propre foyer.

Tous les autres équipements sportifs publics et privés sont fermés au public :

- ✗ Salles de fitness de tout type
- ✗ Piscines et centres de loisirs aquatiques
- ✗ Écoles de danse et de ballet
- ✗ Thermes et saunas
- ✗ Salles de sport en club
- ✗ Équipements de sports de compétition, d'équipe et de contact
- ✗ Studios de yoga

Les établissements peuvent rester ouverts pour les activités sportives scolaires et universitaires.

Installations sportives de grandes dimensions à l'air libre ouvertes :

- ✓ Parcours de golf
- ✓ Terrains de sport pour chiens
- ✓ Terrains d'équitation
- ✓ Terrains de tennis
- ✓ Terrains d'aéromodélisme

L'utilisation des vestiaires ou des salles de repos n'est pas autorisée.

Les entraînements et événements de sport de haut niveau ou professionnel sont autorisés sans spectateurs(trices).



Travel

Appel: évitez les déplacements privés et les excursions vers des lieux touristiques.

Contrôles renforcés et restrictions d'accès aux principaux sites d'excursions touristiques à la journée par les autorités locales.

Non autorisés:

- ✗ Voyages touristiques en bus
- ✗ Offres d'hébergement touristique (même en camping)

Restent possibles:

- ✓ Déplacements professionnels
- ✓ Voyages et hébergement dans des cas de difficulté spécifiques

